

Direction générale déléguée à la formation et à la vie universitaire (DGD FVU)

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance restreinte du jeudi 20 septembre 2018**

D01_200918

L'an deux mil dix-huit, le vingt septembre à quinze heures trente, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance restreinte, dans l'amphithéâtre de la Maison Jean Kuntzmann après convocation légale, sous la présidence de Nicolas LESCA, Vice-président Formation.

Point à l'ordre du jour : Présentation et approbation de la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le Secteur santé

Membres présents : Valérie CHANAL, Sylviane HENNEBICQ, Jean-Luc REBOUD, Michèle ROMBAUT, Romain TINIERE, Jean-Gabriel VALAY, Pierre GILLOIS, Patricia LADRET, Virginie ZAMPA.

Membres représentés : Patrice MORAND (procuration à Pierre GILLOIS), Dominique RIEU (procuration à Valérie CHANAL), Philippe SALTEL (procuration à Romain TINIERE), Viviane CLAVIER (procuration à Virginie ZAMPA), Geneviève NOUYRIGAT (procuration à Patricia LADRET).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : M. Nicolas LESCA, Vice-Président en charge de la Formation.

La proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le Secteur santé est soumise au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	20
Membres présents	9
Membres représentés	5
Nombre de votants	14
Voix favorables	13
Voix défavorables	0
Abstentions	1
Voix non exprimées	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le Secteur santé.

Fait à St Martin d'Hères, le 26 septembre 2018

Pour le Président et par délégation
Le Vice-président en charge de la Formation

Nicolas LESCA



N. LESCA

Publié le : 25/10/2018

Transmis au Rectorat le : 25/10/2018